

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, article D. 612-1-12

Vu les propositions de la Directrice de l'Unité de Formation et de Recherche Faculté des
Humanités

Arrêté modificatif

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2017-2018 membres de la commission d'examen des vœux « Parcoursup » pour l'accès en 1^{ère} année de la **licence ALL – ARTS – tous parcours (sauf arts de la scène et études cinématographiques) :**

Président-e : Ariane MARTINEZ

Membres : Valérie BOUDIER (Parcours Arts plastiques)
Melissa GIGNAC (Parcours Etudes cinématographiques L1)
Sotiri HAVIARAS (Parcours Arts de la scène)
Grégory GUEANT (Parcours Musique et musicologie)
Laetitia DOAT (Etudes en danse)

Le, la directeur, -trice de la composante pourra suppléer l'absence du président de la commission ou de l'un des membres de la Commission en cas d'indisponibilité.

Art. 2 : le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'université.

Fait à Lille, le 18 mai 2018

Jean- Christophe CAMART

